

Direction de la santé publique  
et de la prévoyance sociale  
du canton de Berne  
M. Philippe Perrenoud  
Rathausgasse 1  
3011 Berne

La Neuveville / Bienne, le 4 avril 2014

### **Accueil d'urgence pour mineurs francophones**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Depuis plusieurs années, les institutions francophones d'accueil pour enfants et adolescents ont mis en évidence une lacune dans l'offre en matière d'accueil d'urgence. Elles ont soumis à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) un projet pour y remédier. Or, vos services les ont invitées à fournir cette nouvelle prestation sans apport financier supplémentaire du canton, ce qui n'est pas réalisable sans mettre en péril la poursuite de leurs activités ordinaires.

Ce manque d'une structure d'accueil urgent est devenu nettement plus aigu et difficile à gérer depuis l'introduction du nouveau droit fédéral pour la protection de l'enfant et de l'adulte, qui a accru les exigences et a pour conséquence que l'improvisation n'est plus possible. Il s'agit également d'une inégalité de traitement qui pénalise les francophones.

Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) ne sauraient admettre que les enfants et adolescents francophones du canton soient préférentiels par rapport à ceux du reste du canton où il existe huit services germanophones. Par ailleurs, les institutions du Jura bernois et de Bienne sont unanimes à soutenir le projet d'ouverture d'une telle structure au sein du Centre d'éducation et pédagogique de Courtelary (CEPC).

Le CJB et le CAF ont appris qu'après une longue période de silence, vos services ont récemment repris contact avec les représentants des institutions francophones pour s'enquérir de l'état du dossier. Nous osons espérer que cette démarche signifie qu'une prise de conscience a eu lieu et qu'une issue favorable est en train de se dessiner. Quoi qu'il en soit, nous nous permettons par cette lettre d'appuyer politiquement et de manière résolue la demande qui vous a été adressée.

Nous relevons deux éléments importants sur lesquels il nous paraît essentiel d'insister :

- Outre l'injustice par rapport à la population de langue allemande, c'est aussi une question de dignité humaine que les services concernés s'efforcent tant bien que mal de garantir aux enfants et adolescents francophones de notre canton, mais qu'ils craignent de ne pas être en mesure de garantir sur le moyen terme si aucune structure permanente n'est à disposition.
- Sur le plan financier, une telle structure ne serait pas entièrement à charge de la SAP puisque l'un de ses principaux clients serait l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), à laquelle la loi impose des dédommagements pour les mesures qu'elle ordonne. De plus, le fait de disposer d'une telle structure réduira les coûts actuels de placement (et de déplacement) dans des lieux extra-cantonaux ou des institutions qui ne sont pas adaptées.

En conséquence, nous sommes persuadés que vous serez sensible à notre appel et que vous saurez répondre favorablement à la demande de nos institutions.

En vous remerciant par avance, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

### **Conseil du Jura bernois**

Le président :

Le secrétaire général :

Christophe GAGNEBIN

Fabian GREUB

### **Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne**

Le président :

Le secrétaire général :

Philippe GARBANI

David GAFFINO

Copie :

- Mme Béatrice Sermet (présidente CEPC et porte-parole des institutions francophones)
- M. Peter Wüthrich (chef de projet « pédagogie spécialisée » OPAH, Division Enfants et adolescents)